

Traitement de façon préventive

- **Sécheuse** : il s'agit de la meilleure façon de garantir l'élimination des punaises de lit. Mettre les articles dans la sècheuse pendant au moins 30 minutes au cycle le plus chaud (50 degrés et plus).
- **Laveuse** : s'il n'y a pas de sècheuse accessible ou lorsque l'article ne s'y prête pas. L'eau doit être très chaude (minimalement 60 degrés) et doit recouvrir complètement les articles. ATTENTION : certaines laveuses à chargement frontal ne peuvent pas traiter efficacement les punaises de lits.
- **Congélateur** : s'il n'y a pas de sècheuse accessible ou lorsque l'article ne s'y prête pas. La température doit être moins de 18 degrés et y laisser l'article pendant 3 à 5 jours. ATTENTION : les congélateurs domestiques ne sont pas généralement assez froids. Il faut vérifier la température avant d'adopter ce traitement.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord dessert une population d'environ 90 000 habitants sur un territoire s'étendant de Tadoussac à Blanc-Sablon (près de 1 300 km de littoral), en passant par l'île d'Anticosti et les villes nordiques de Fermont et de Schefferville.

Le CISSS de la Côte-Nord est responsable de planifier, coordonner, organiser et offrir des services sociaux et de santé à l'ensemble de la population de la région. Il compte une cinquantaine d'installations et regroupe près de 4 000 employés.

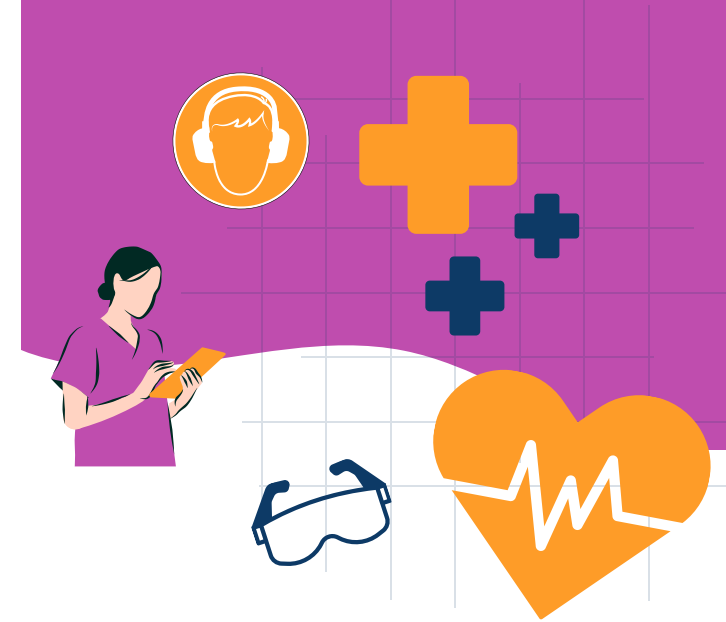


Nous joindre

Direction des ressources humaines - SGSST
1250, rue Lestrat
Baie-Comeau (Québec) G5C 1T8
Téléphone : 418 589-2038
ssqvt.prevention.09cisss@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec



INFORMATION POUR LES TRAVAILLEURS À DOMICILE SUR LES PUNAISES DE LIT

Direction des ressources humaines
Service de gestion de la santé et sécurité
au travail

Québec

Définitions

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'œil nu. Leur taille moyenne est d'environ quatre millimètres (1/8 de pouce). Elles sont actives et visibles la nuit, et on les trouve généralement dans la chambre à coucher le long des coutures des matelas.

Si l'utilisateur dort ailleurs que sur son lit, par exemple sur un fauteuil ou un sofa, ou s'il passe la majeure partie de son temps dans un fauteuil roulant, les risques que ces items soient infectés sont grands.

Elles se nourrissent du sang des humains. Les punaises sont surtout transportées dans les valises ou les sacs à main, par les vêtements et/ou par les meubles. Elles peuvent aussi se propager d'un logement à un autre. Les punaises de lit ne peuvent ni sauter ni voler.

TRANSMISSIONS

Il faut un contact direct avec une punaise ou un objet infesté pour que l'intervenant puisse être contaminé.

Travailleur ayant à se déplacer à domicile

AVANT :

- Apporter des sacs de plastique pâles et les équipements de protection individuelle (EPI) (gants, blouse jetable et couvre-chaussures);
- Apporter le masque N-95, si vous avez des problèmes respiratoires ou si vous devez manipuler des objets contaminés;
- Apporter le strict nécessaire;
- Porter des vêtements facilement lavables de couleur pâle et non amples;
- Éviter d'apporter toute forme de nourriture à l'intérieur du domicile;
- Planifier la visite en fin de journée si la situation est connue.

PENDANT :

- Revêtir les EPI à l'entrée du domicile, puis bien les ajuster;
- Ranger les effets personnels de l'intervenant sur des crochets amovibles ou dans des sacs de plastique fermés hermétiquement. Ne rien déposer au sol ou sur des surfaces susceptibles d'abriter des punaises;
- Faire l'intervention dans un endroit éclairé et moins affecté par les punaises (cuisine);
- Ne pas boire ou manger de la nourriture provenant du domicile.

Travailleur ayant à se déplacer à domicile

APRÈS :

- Vérifier le matériel et tout endroit pouvant avoir servi de cachette aux punaises lors de la visite;
- Inspecter visuellement et laver les vêtements de l'intervenant une fois rendu à son domicile;
- Effectuer un lavage des mains;
- Mentionner la problématique dans le dossier de l'utilisateur, afin de le communiquer aux autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux;
- Conseiller et informer l'utilisateur de ne jamais essayer de traiter soi-même l'infestation par des produits en vente libre même si ceux-ci sont homologués par Santé Canada. Cela pourrait empirer la problématique et engendrer des risques pour sa santé. Il doit aviser le propriétaire dès que possible et ce dernier devra faire appel à un exterminateur qualifié.

